

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe BP 458 – 39109 DOLE CEDEX Tel 03.84.79.78.40 Fax 03.84.79.78.43 info@grand-dole.fr www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 98/17

Objet

Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Dole

Secrétaire de séance Philippe TOURNIER

Rapporteur:

Jean-Pascal FICHERE

Conseil Communautaire 05 octobre 2017 Authume – 20h00

DÉLIBERATION

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64

Nombre de procurations : 14 Nombre de votants : 78

Date de la convocation : 28 septembre 2017

Date de publication : 13 octobre 2017

(titulaires et éventuellement Déléqués présents suppléants): JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, S. Hédin, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin suppléé par O. Gruet, C. Mathez, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration:

JC Robert à M. Henry, D. Michaud à JP. Fichère, M. Berthaud à
S. Champanhet, F. Barthoulot à JC Wambst, P. Bouvret à
S. Hédin, D. Germond à JP. Cuinet, I. Girod à I. Delaine,
P. Jaboviste à JM Sermier, N. Jeannet à I. Mangin, S. Marchand à
A. Douzenel, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à C. NonnotteBouton, H. Prat à L. Bernier, G. Coutrot à C. François.

Délégués absents non suppléés et non représentés :A. Hamdaoui, S. Kayi, D. Chevalier, E. Saget, V. Chevriaut, R. Curly.

Par délibération n°GD66/17 en date du 26 juin 2017, le Conseil Communautaire a sollicité de Monsieur le Préfet qu'il confie la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales. Monsieur le Président avait également été autorisé à signer la convention afférente à la conduite de projet et au financement des études de PSMV en sollicitant toutes subventions possibles auprès des partenaires potentiels.

Par courrier en date du 22 septembre 2017 et suite à la rencontre le même jour entre les Services, le Directeur Régional des Affaires Culturelles, par délégation de Madame la Préfète de Région, a confirmé son accord sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération pour la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, délégation devant intervenir par arrêté préfectoral dans les tous prochains jours ; il a par ailleurs été confirmé la possibilité d'un financement de l'Etat à hauteur de 65 % du coût prévisionnel de l'étude de révision du PSMV, plafonné à 390 000 €.

En outre, suite à la publication du décret n°2017-456 du 29 mars 2017 notamment relatif aux sites patrimoniaux remarquables, la Commission Locale des Secteurs Sauvegardés devient commission locale du site patrimonial remarquable, et sa composition évolue ; il peut être retenu, outre les cinq membres de droit (*Président, Maire de la ville concerné par le SPR, Préfet, DRAC, ABF*), un maximum de quinze membres dont :

 Un tiers de représentants désignés au sein de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal compétent,



- Un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,
- Un tiers de personnalités qualifiées.

Cette Commission adoptera un nouveau règlement fixant ses conditions de fonctionnement.

Aussi, vu les dispositions de la loi précitée, et ses décrets d'application,

Vu les articles L. 313.1 du Code de l'Urbanisme et L. 631-3 et D 631-5 du Code du Patrimoine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **MET EN PLACE** une commission locale du site patrimonial remarquable, composée de 5 membres de droit et, en trois collèges de 4 membres, de représentants locaux permettant d'assurer la représentation de la commune concernée, de représentants de l'Etat, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées.
- DESIGNE au sein de ladite commission, outre les membres de droit précités :
 - comme membres issu de l'EPCI compétent :

Titulaires	Suppléants
Dominique MICHAUD	Jean-Claude LAB
Sévin KAYI	Philippe JABOVISTE
Jean-Marie SERMIER	Catherine DEMORTIER
Jean-Philippe LEFEVRE	Félix MACARD
Jean-Claude WAMBST	Phanie BOUVRET

- comme représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :
 - Denis MORIZOT (Unidole)
 - Michel MAUBLANC (Amis de Pasteur)
 - Didier BELLI (Mission Locale / Roue de Secours)
 - Jacky THEUROT (Université Ouverte)
- et enfin comme personnalités qualifiées :
 - Pierre MOGNOL
 - Florence JULLIARD-FERREUX
 - Jacques VUILLAUME
 - Bénédicte GAULARD
- APPROUVE le plan de financement tel qu'il figure en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait a Authume, Le 05 octobre 2017

Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à 1

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale
- Préfecture du Jura
- Sous-Préfecture de Dole
- DRAC de Bourgogne Franche-Comté

2